

Concours BD – Festival Bonabulles
Mairie de Fumel – Château de Bonaguil
– Règlement –

Article 1 : Organisation

Ce concours, organisé par le service Château de Bonaguil de la Mairie de FUMEL avec le concours de l'association « Les Amis de Bonaguil », s'inscrit dans le cadre du festival de la Bande dessinée – Bonabulles – qui se déroule au château de Bonaguil en juin 2019.

Article 2 : Participation

Ce concours individuel est ouvert à toute personne faisant partie des catégories suivantes : **CE2/CM1/CM2 – 6^e/5^e – 4^e/3^e**. La bande dessinée proposée doit être réalisée par une seule et même personne. Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule bande dessinée.

Article 3 : Durée

Le concours se déroulera du 8 avril 2019 au 24 mai 2019.

Article 4 : Principe

Toute BD doit avoir un titre et être réalisée sur 1 ou 2 planches au format A4 de 7 à 8 vignettes chacune. Deux éléments sont imposés : un dragon et le château de Bonaguil. Il est impératif de ne dessiner que d'un seul côté. Les bulles devront être rédigées en français. Seuls les originaux doivent être transmis (pas de photocopie).

Article 5 : Conditions.

Le jury se prononcera sur les trois meilleures productions dans chaque catégorie. Elles seront publiées sur le site du château de Bonaguil et exposées au château pendant « Bonabulles ».

Les productions devront parvenir, **non pliées dans des emballages plats pour une meilleure conservation,** à la Mairie de FUMEL avant le 24 mai 2010 12h00 :

- par courrier postal à **Mairie de FUMEL – Service BONAGUIL – 47500 FUMEL.**
- ou dépôt à la Mairie de Fumel en mentionnant sur l'enveloppe : service Bonaguil.

Il est impératif d'indiquer très lisiblement (en lettres d'imprimerie) : nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et courriel au dos de chaque œuvre. Toute bande dessinée reçue après la date indiquée ci-dessus ne pourra pas concourir.

Article 6 : Jury

Le jury sera composé de : Monsieur Christian Paty, Madame l'adjointe au Patrimoine de FUMEL, Madame la médiatrice jeune public du Château de Bonaguil, Monsieur le Bibliothécaire de Fumel, Monsieur Jean-Pierre Doffin. Ce jury se réunira début juin 2019.

Article 7 : Dotations

Chaque catégorie se verra remettre trois prix (1^{er}, 2^e et 3^e). Les dotations se composeront de plusieurs lots dont des BD, des entrées sites (WALIBI, Parc en ciel, Grotte de Lastournelle, Médiévale de Bonaguil). Les gagnants seront informés par mail et invités à la remise des prix qui sera organisée lors du festival – Bonabulles 2019.

Article 8 : Engagement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est consultable sur le site internet du château de Bonaguil ou en mairie de Fumel – service communication. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation à ce concours en cas de force majeure.

Article 9 : Réserve

Le jury est souverain et se réserve le droit de renoncer à la poursuite du concours en cas de trop faible participation. Les participants seront alors prévenus dans les plus brefs délais. La mairie de Fumel et les organisateurs ne sont pas responsables en cas de perte ou de détérioration des documents.
